

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT d'un ENSEIGNANT-CHERCHEUR ASSOCIE

à 50%

Pour l'année universitaire 2021-2022

Intitulé du poste (F/H): Maître de
Conférence des ENSA Associé

Catégorie statutaire : A

Champ disciplinaire : VT

Enseignant(e)(e)
Contractuel(le)
Maitre de conférence
associé(e)

Poste à 50%

*Date de la prise de
fonction : 01/09/2021*

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur – Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur :
RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille
2 rue Verte 59650 Villeneuve d'Ascq

Missions et activités principales

L'ENSAPL recrute un(e) enseignant(e) maître de conférence associé(e)

Dans la proposition pédagogique qu'il doit rendre dans le cadre de sa candidature, le/la candidat.e devra montrer :

- des capacités à structurer une approche méthodique des différentes formes de l'enseignement du projet de paysage à toutes les échelles, de faire valoir dans ses enseignements ses connaissances des procédures opératoires et opérationnelles en projet de paysage et sa représentation, et à mobiliser son expérience pratique et réflexive en ces domaines.

de solides compétences théoriques et pratiques attestant de sa sensibilité au vivant et à sa conduite et en particulier des capacités à concevoir avec le végétal.

- des capacités et la sensibilité à accompagner les étudiants sur le positionnement des disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, et leurs points communs.
- des aptitudes à activer des situations pédagogiques variées et assurer des missions de coordination en s'appuyant sur une expérience pédagogique consistante.
- des capacités à prendre des responsabilités dans la création de formations, en particulier celles qui seraient susceptibles de renforcer les liens entre architecture et paysage.
- le projet d'établissement de l'école entend développer la prise en compte des enjeux environnementaux et les outils numériques : le-a candidat-e pourra expliciter son positionnement sur au moins l'un des points.

L'ENSAPL proposant de nombreuses interactions entre la formation Architecture et Paysage, le ou la candidat.e pourra voir ses missions d'enseignement s'adresser à chacune des deux formations.

En outre, la capacité à établir des liens avec des partenaires extérieurs (universités, grandes écoles, collectivités publiques...) pourra être utile, tant pour les activités pédagogiques que pour l'intérêt général de l'établissement.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir et assurer un projet pédagogique

L'enseignant-e devra assurer :

- Au semestre 1 l'encadrement de 24 h de projets courts en Licence 1 architecture et paysage, ces projets s'enchaînent à la rentrée dans une forme d'intensivité et d'émulation pour les étudiants qui se découvrent et découvrent la conception par la pratique et l'expérimentation in situ et à l'échelle 1 ;
- Au semestre 6 l'encadrement d'un atelier de projet en DEP1 de 132h visant à aborder le projet de paysage comme outil structurant de la ville diffuse d'un côté et de la requalification de délaissés ou d'impensés des franges urbaines. Cet enseignement est l'occasion de questionner les relations pédagogiques entre paysage et architecture. A ce titre, la proposition qui sera faite par le-a candidat-e rendra explicite des options d'articulation des enseignements.

- S'inscrire dans un projet scientifique

Le candidat pourra témoigner d'une activité de recherche soit par un parcours doctoral, soit par d'autres application à visée théorique et pratique. L'objectif étant de renforcer le pôle Paysage au sein des domaines de recherche du LACTH.

- Autres tâches

Il est attendu du (de la) candidat(e), en adéquation avec ses qualités et diplômes :

- Sa participation aux réunions de coordinations de semestre, aux jurys d'UE, aux commissions d'orientation semestrielles ;



ENSAPL
02, rue Verte F-59650 Villeneuve d'Ascq
+33 3 20 61 95 50
ensap@lille.archi.fr
www.lille.archi.fr

- Sa participation aux travaux des différentes commissions, groupes de travail et globalement au débat pédagogique au sein de l'ENSAPL ;
- Son implication le cas échéant dans les différentes instances (CFVE, CR, CA);
- L'encadrement des différents stages;
- La participation aux jurys de PFE,
- La participation au processus d'admission à l'ensapl (dossiers et entretiens) et au concours DEP pour les paysagistes;

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Conformément au décret statutaire de 2018, les obligations de service d'un enseignant sont identiques à celles applicables à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h, et comprennent 320 heures d'enseignement décomptées en heures équivalent TD.

Expériences et compétences souhaitées

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplômes :

- **Diplôme d'Etat de paysagiste, ou paysagiste dplg,**
- doctorat ou formation doctorale souhaité mais non exigé

Expérience :

- Paysagiste concepteur praticien

Conditions statutaires pour être recruté : ([Article 1](#) du décret n°2018-107 du 15 février 2018)

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé(e) des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;



2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au [1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé](#) portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le [code de l'éducation](#), réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

4° pour un poste à 50 % documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletin de salaires, relevé URSAFF, contrats, avis d'imposition, ...)

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSAPL forme à l'architecture et au paysage. L'articulation entre ces deux disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude.

Les trois premières années sont conçues selon un principe de progression dans la complexité des projets et des thématiques. Une attention particulière est portée aux enjeux de la transformation du patrimoine, qu'il soit historique ou plus ordinaire.

Les deux années menant au master sont structurées selon quatre domaines d'étude : Conception, Territoire, Histoire et Matérialité au sein desquels l'étudiant construit son parcours de formation. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de formation initiale sont liés étroitement aux domaines de recherche propres au laboratoire. L'ENSAPL attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.



Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologiques des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

L'Ensapl fait partie de la Conférence Régionale des Grandes Écoles. Elle est également engagée, comme établissement composante, dans le cadre de l'I-Site, avec l'Université de Lille, Sciences-Po et Centrale Lille dans la définition d'une université cible à l'horizon 2021. Évaluée dans la vague E par l'HCERES, l'Ensapl prépare aujourd'hui son prochain projet de formation comprenant notamment un master en urbanisme avec l'IAUL, des double-cursus architecte-paysagiste et architecte-ingénieur. Les enseignements définis dans cette fiche seront soumis aux évolutions de ce projet de formation.

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) : paysagiste concepteur, paysagiste DEP ou paysagiste dplg

Nature et durée des contrats :

- contrat de Maître de conférence associé(e) conclu avec le ministère de la culture
- ce contrat est limité à un an du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.
- base de la rémunération : indice **541 (premier échelon de la grille indiciaire des maitres de conférences des ENSA)**

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- cv du candidat
- dossier travaux professionnels
- dossier travaux pédagogiques
- proposition pédagogique

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie



ENSAPL
02, rue Verte F-59650 Villeneuve d'Ascq
+33 3 20 61 95 50
ensap@lille.archi.fr
www.lille.archi.fr

électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage
de Lille **avant le 13/07/2021 12h00**
direction@lille.archi.fr

Le dossier portera la mention « recrutement d'un MCFA dans le
champ ».

**Les candidat.e.s pré-sélectionné.e.s seront auditionné.e.s
à l'école le 15/07/2021 après-midi (horaires à définir)**

Modalités de recrutement :

- Première phase : recevabilité administrative, assurée par l'ENSAP Lille,
réserve de remplir les conditions du décret n°2018-107 précité.
- Deuxième phase : les candidatures recevables administrativement
seront examinées par un jury dédié de l'ENSAP Lille qui retiendra une
liste de candidats pour l'audition.

La rentrée universitaire du premier semestre a lieu le lundi 13 septembre 2021

Les convocations des candidats retenus et le lien Zoom seront adressés par mail aux adresses
communiquées dans le dossier de candidature.



ENSAPL
02, rue Verte F-59650 Villeneuve d'Ascq
+33 3 20 61 95 50
ensap@lille.archi.fr
www.lille.archi.fr



École Nationale
Supérieure
d'Architecture et de
Paysage de Lille

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE LILLE

PAYSAGE → DEP → S6-P61 (2021-2022)

ATELIER VILLE FRAGMENTEE

Année	3	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	P611
Semestre	6	Heures TD	72	Compensable	non	Mode	-
		Coefficient	45	Session de rattrapage	non		

Responsable : M. Thomas

Objectifs pédagogiques

5 mots-clés : renouvellement urbain, anticipation, expérimentation, création, spécificité.

Objectifs :

1. Intégrer le paysage comme préalable structurant dans la requalification urbaine de la ville sur la ville.
2. Faire ville avec le paysage: créer des quartiers sur des territoires de franges, ou de délaissés urbains à valoriser.
3. Mobiliser les outils du paysagiste pour une dynamique créative de résolution fonctionnelle intégrant les mesures et les relations des programmes entre eux.

Compétences :

1. Prospective et esquisses : capacités à élaborer le projet par itérations contradictoires, d'inspirations en intentions.
2. Spatialité et traversée des échelles, capacités à mettre le projet en relation avec les différentes échelles du site, à en dimensionner les usages.
3. Matérialité et techniques constructives : capacité à mettre en relation le projet dans sa globalité comme dans le détail et à amorcer une réflexion de sa construction.

Contenu

Présentation :

Peut-on poser le paysage en préalable pour redessiner la ville ?

Les grandes figures du paysage : rivières, zones humides, espaces ouverts, espaces boisés ... sont-ils les catalyseurs d'une nouvelle manière de vivre en ville, avec un site à portée de main ?

L'atelier posera des questions d'actualité pour fonder des stratégies d'action pour une ville durable :

- régénération du paysage urbain,
- reconversion de friches urbaines,
- réintroduction de nature en ville : eau, micro-climat, sens...
- qualité et équilibre du cadre de vie,
- perception de la ville : présence de la culture et de l'art...
- opportunités de vivre en ville,
- démocratie participative, nouveaux loisirs,
- ...

Mode d'évaluation

critères d'évaluation :

- atelier : participation, écoute, progression, expérimentation, capacité de recul...
- démarche : capacité à mobiliser les outils et les acquis, itérations inspirations/intentions, créativité, recherches...
- projet : qualité prospective, spatialité, matérialité, cohérence intention/projet, relation à l'existant.
- présentation : qualité des documents graphiques et écrits, cohérence, adéquation des moyens choisis avec les objectifs énoncés.

Travaux requis

Production attendue pour la présentation finale

1) 1 page A4 de description de la démarche et du projet (langage, simple et concis, vocabulaire précis et maîtrisé) selon un plan en 3 points : Inspiration, Intention, Proposition. La description du projet requiert une capacité à visiter son projet et à en faire partager la perception.

2) 1 A0 Parti pris

- plan cadre global au 1/4000e,
- esquisse plan masse 1/500e
- coupes de gabarits (distances et masses) au 1/500e à 1/200e

- tous éléments libres susceptibles d'appuyer les motivations du parti : collage, réfs, croquis, palettes, maquettes...

3) 1A0 Projet

- extraits significatifs (cadrages convenus avec les enseignants) 1/200e plans présentant les dispositifs du projet en matière de nivellement, revêtements, plantations.

- Coupes 1/200e, 1/100e, 1/50e échelles pertinentes.

- 3 détails de spatialité et matérialité (non techniques) aux échelles appropriées, montrant les dispositifs spécifiques du projet en matière de : nivellement, revêtements, plantations. Sans être techniques, ces détails expliciteront les modalités matérielles souhaitées, dans une plausibilité de mise en œuvre.

- Les documents seront établis sur une grande capacité de lisibilité autonome, expression des matérialités, textures et couleurs (parcimonieuses), ombres, pour distinguer les strates et volumes par exemple.

Bibliographie

BESSE Jean Marc, Cartographe, construire, inventer. Notes pour une épistémologie de la démarche de projet, Arpenter, Carnets du paysage n°7 septembre 2001 p127.

2. DESVIGNES Michel, Le paysage en préalable.

3. LOW OLMSTED Frédéric, ecological system design.

4. Ouvrages de la collection Projets urbains de A. MASBOUNGI

5. PELISSIER Alain, Chez soi en ville 4 essais critiques sur l'architecture des transitions.

Support de cours

déroulé de l'atelier remis avant le démarrage.



École Nationale
Supérieure
d'Architecture et de
Paysage de Lille

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE LILLE

PAYSAGE → DEP → S6-P61 (2021-2022)

ATELIER VILLE A LA CAMPAGNE

Année	3	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	P612
Semestre	6	Heures TD	60	Compensable	non	Mode	-
		Coefficient	35	Session de rattrapage	non		

Responsable : Mme Troha

Objectifs pédagogiques

5 mots-clefs : Cadre de vie, plantations, jardins, usages, étalement urbain.

Objectifs :

1. Se familiariser avec le végétal comme outil privilégié du projet : structures, morphologies, temporalités et ambiances.
2. Porter une attention spécifique à la qualité d'usage, avec une sobriété de moyens, faire preuve d'inventivité fonctionnelle.
3. Créer des modes d'habiter ordinaires de qualité : qualité, intimité, paysage. Construction visant à la fois à l'intimité et au vivre ensemble.

Compétences :

1. Prospective et esquisses : capacités à élaborer le projet par itérations contradictoires, d'inspirations en intentions.
2. Spatialité et traversée des échelles, capacités à mettre le projet en relation avec les différentes échelles du site, à en dimensionner les usages.
3. Matérialité et techniques constructives : capacité à mettre en relation le projet dans sa globalité comme dans le détail et à amorcer une réflexion de sa construction.

Contenu

Présentation :

En s'appuyant sur l'identification des structures végétales locales ou de références externes pertinentes, le projet d'atelier consistera en la définition d'un parc agricole, où les productions, accompagnées de dispositifs arborés, arbustifs et herbacés, présenteront les qualités d'un parc rural, accueillant les parcours et les usages désirés.

Ce nouveau cadre rural réalisera dans le même temps la résolution des relations villages/campagne, autorisant un retournement des logiques villageoises autour du cœur agricole, et deviendra le précurseur de ses évolutions futures.

L'atelier travaillera les définitions spatiales et matérielles suivantes:

- air: étendue, distance, horizons, contempler, respirer...
- sol : socle géologique, géomorphologiques, édaphiques...
- eau : micro-topographies, franchissements, soutènements...
- végétal : pérennes et structurant, annuel, variable, variant...
- pratiques : circuler, marcher, courir, naviguer... loisirs/activité, cultiver, consommer...
- usages, fonciers, parcellaire, cheminements, voies, franchissements...
- cultures, vivrières, maraichage, transformation, élevage...

Mode d'évaluation

critères d'évaluation :

- atelier : participation, écoute, progression, expérimentation, capacité de recul...
- démarche : capacité à mobiliser les outils et les acquis, itérations inspirations/intentions, créativité, recherches...
- projet : qualité prospective, spatialité, matérialité, cohérence intention/projet, relation à l'existant.
- présentation : qualité des documents graphiques et écrits, cohérence, adéquation des moyens choisis avec les objectifs énoncés.

Travaux requis

Production attendue pour la présentation finale

- 1) 1 page A4 notice de description du projet (langage, simple et concis, vocabulaire précis et maîtrisé). 1 A4 recto verso, écrit et illustré de schémas fonctionnels thématiques, permettant de 'visiter' le projet.
- 2) 1 A0 commun à 4 étudiants : Projet d'ensemble

- plan masse global, coupes au 1/1000e

3) 1A0 Projet

- Plan masse 1/200e du terrain de projet choisi et/ou attribué présentant les dispositifs du projet en matière de nivellement, revêtements, plantations, limites.

- 2 Coupes et 2 détails aux échelles pertinentes 1/200e, 1/100e.

- 2 croquis d'urbanisme représenté comme un paysage.

- 2 à 3 images de références justifiées par leur capacité de transposition.

Les documents seront établis sur une grande capacité de lisibilité autonome, expression des matérialités, textures et couleurs (parcimonieuses), ombres, pour distinguer les strates et volumes par exemple.

4) Maquettes

1 Expression en volume d'un détail (1/50e) de spatialité et matérialité (non techniques), montrant un dispositif spécifique du projet en matière de : sols, plantations et limites. L'équipe de 4 présentera donc 4 maquettes complémentaires, et permettant de rendre compte d'une diversité ou unité de dispositifs.

5) Carnet d'atelier

Constitué tout au long de l'atelier, et/ou compilé à partir de recherches diverses suivies ou abandonnées. Original rendu après évaluation.

Bibliographie

Références bibliographiques :

1. L'histoire de la campagne française Gaston Roupnel
2. Géographie rurale, La ruralité en France. Yves Jean et Michel Périgord
3. La société paysagiste. Pierre Donadieu
4. <http://lejardiniermaraicher.com>
5. <http://fabrice.malet.free.fr/environnement/RevivreALACampagne.pdf>

Support de cours

le déroulé complet de l'atelier est communiqué avant le début de celui ci...



École Nationale
Supérieure
d'Architecture et de
Paysage de Lille

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE LILLE

PAYSAGE → CPEP → S3-P33 (2021-2022)

TD DESSIN DE PAYSAGE

Année	2	Heures CM	0	Caractère	obligatoire	Code	P331
Semestre	3	Heures TD	18	Compensable	oui	Mode	-
		Coefficient	20	Session de rattrapage	non		

Responsable : M. Cael

Objectifs pédagogiques

L'exercice consiste à dessiner une vue à vol d'oiseau d'un site imposé. La vue à vol d'oiseau représente un mode de représentation particulièrement utile en paysage, qui se situe à mi-chemin entre la vue depuis le sol et la vue cartographique. Elle entraîne à une gymnastique du regard qui considère l'espace alternativement du dedans (perception additive de l'espace) et du dessus (vue synthétique et codifiée). L'enjeu de l'exercice est d'aboutir à la représentation aspective d'un lieu (représentation qui montre synchroniquement différents aspects et attributs d'une chose, d'une personne ou d'un lieu). Contrairement à la vue en perspective cavalière qui privilégie un point de vue sur l'espace, la représentation aspective tend à l'addition et à l'accumulation des manières de voir et de percevoir. Elle ouvre à une hybridation et au bricolage des multiples moyens de représentation, plutôt qu'à la maîtrise d'un seul.

Contenu

Le travail évolue en recommençant trois fois le même exercice sur trois terrains différents. L'exercice se décompose lui-même en deux temps.

Le premier temps est un temps d'observation et de notation in situ. Il s'agit alors de relever sur place le maximum d'éléments qui peuvent servir à spécifier le lieu (topo, structure, couleur, occupation, types de bâti et de plantation, proportions des éléments et des distances, matérialités, etc.). Cette phase a pour objectif d'une part d'entraîner les capacités d'attention à ce qui spécifie un lieu comme paysage, d'autre part à inciter l'étudiant-e à se doter d'un lexique graphique adapté pour 'prendre en note' l'espace le plus efficacement possible.

Le second temps est un temps de dessin en salle qui doit permettre d'interroger et d'expérimenter les moyens de représenter les différents aspects du lieu : choix des limites et de l'orientation de la vue, choix et associations des modèles de perspectives, types de tracés, couleurs, textures, symbolisme, etc.

La répétition de l'exercice emprunte une progression qui déplace l'effort de l'observation vers la représentation.

Le premier terrain est « compliqué » (vaste et hétérogène) et doit permettre de mesurer clairement la différence entre les informations sur l'espace dont on peut disposer à distance, de celles qu'on peut relever sur place, en faisant l'expérience des lieux.

Le second terrain est plus homogène mais introduit des éléments de topographie qui obligent à composer avec une représentation du relief.

Le dernier terrain d'exercice peut être très simple dans sa structure et sa composition. Il invite à une exploration la plus large possible des tracés et des textures plastiques. Cette exploration plastique est menée dans le souci de distinguer le dessin de paysage fondé sur la singularité des lieux, d'un dessin d'urbaniste fondé sur la typologie des espaces. Elle tend à la production d'une représentation la plus spécifique et la moins générique possible de l'espace.

Mode d'évaluation

contrôle continu

Critères :

Qualité d'observation, attention, curiosité pour le lieu / 7

Capacité à varier et à explorer les moyens graphiques et plastiques / 4

Capacité à caractériser les lieux et à spécifier les différentes composantes de l'espace / 4

Progression du travail / 5

Travaux requis

3 dessins. Techniques libres. Format raisin imposé.

Bibliographie

Les carnets du Paysage n° 20, Cartographies

